



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 7 mai 2020

Séance n°2020/03

COMPTE RENDU SUCCINCT

Date de convocation : **30 avril 2020**

Secrétaire de séance : **M. Luc MOREAU**

Membres en exercice : **27**

Nombre de membres présents ou représentés : **24**

Membres présents :

M. Jérôme LOPEZ, Maire.

Mme Patricia COSTERASTE, M. Jean-Marc SOUCHE, M. Luc MOREAU, Mme Muriel GAYET-FUR, M. Nicolas GASTAL, Adjoint au Maire,

Mme Isabelle POULAIN, M. Lionel TROCELLIER, Mme Bernadette MURATET, Conseillers Municipaux.

Membres représentés :

Mme Christine OUDOM donne pouvoir à Mme Bernadette MURATET ;

M. Patrick COMBERNOUX donne pouvoir à M. Jérôme LOPEZ ;

M. Robert YVANEZ donne pouvoir à M. Jean-Marc SOUCHE ;

M. Antoine FLORIS donne pouvoir à Mme Muriel GAYET-FUR ;

M. Sylvain MAHDI donne pouvoir à Mme Patricia COSTERASTE ;

M. Philippe CHAVERNAC donne pouvoir à M. Luc MOREAU ;

Mme Valérie SAGUY donne pouvoir à M. Nicolas GASTAL ;

Mme Marguerite BERARD donne pouvoir à M. Luc MOREAU,

Mme Sandrine DAVAL donne pouvoir à Mme Muriel GAYET-FUR ;

M. Jean-François VILLA donne pouvoir à M. Jean-Marc SOUCHE ;

Mme Fouzia MONTICCILOLO donne pouvoir à M. Jérôme LOPEZ ;

M. Patrice ROBERT donne pouvoir à M. Lionel TROCELLIER ;

Mme Magalie TRAUMAT-BARTHEZ donne pouvoir à Mme Isabelle POULAIN ;

Mme Patricia BOESCH donne pouvoir à Mme Patricia COSTERASTE ;

M. Rémi GERBAUD donne pouvoir à Mme Bernadette MURATET.

Membres absents :

Mme Julie DOBRIANSKY - Mme Annie CABURET - M. Christian GRAMMATICO -

Etaiet également présents :

M. Pierre-Emmanuel ODE, Directeur Général des Services ;
Mme Carole DESCAN, chef équipe pôle finances.

2020/05-00 Désignation d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal : M. Luc MOREAU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

■ **VOTE :**

Votants : **24**

Pour : **24**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

VOTE A L'UNANIMITE

2020/05-01 Décision du Maire prise en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

AFFAIRES GENERALES

† Rapporteur : M. le Maire

† Rapport informatif

- ✓ Signature d'un marché accord cadre à bon de commande pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois avec la société IMP'ACT IMPRIMERIE - 483, ZAC des Vautes - 34980 St Gély du Fesc pour l'impression et la livraison du bulletin municipal.

Première période		Toute période	
Montant Minimum HT	Montant Maximum HT	Montant Minimum HT	Montant Maximum HT
5.000,00 € HT	25 000,00 € HT	5.000,00 € HT	25 000,00 € HT

D.I.A. (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER)

† Rapporteur : M. Patrick COMBERNOUX

† Rapport informatif

- ✓ DIA n°20M0005 - terrain/ maison - 310 Chemin du Gouletier- cadastré AC222
- ✓ DIA n°20M0006 - terrain/ maison - 1599 Route de Mende - cadastré BA36 BA37 BA46
- ✓ DIA n°20M0007 - terrain/ maison - 4 rue des Wisigoths - cadastré AN142
- ✓ DIA n°20M0008 - terrain / maison - 553 rue des écoles - cadastré AE274;
- ✓ DIA n°20M0009 - terrain - 58 Cami del Ausselo - cadastré AK36 AK37
- ✓ DIA n°20M0010 - terrain/ maison - 32 rue des Avants - cadastré AK350
- ✓ DIA n°20M0011 - terrain/ maison - 73 allée des Lambrusques - cadastré AK309
- ✓ DIA n°20M0012 - terrain / maison - 77 allée des Lambrusques - cadastré n°AK268
- ✓ DIA n°20M0013 - terrain/ maison - 184 chemin des Pinèdes - cadastré n°AN188
- ✓ DIA n°20M0014 - terrain/ maison - 225 rue des Aramons- cadastré AK 95
- ✓ DIA n°20M0015 - terrain - 90 impasse de Pourols - cadastré AR132
- ✓ DIA n°20M0016 - terrain - 6 allée du Boulidou - cadastré AR134
- ✓ DIA n°20M0017 - terrain / maison - 00 chemin du Boucher - cadastré AN252
- ✓ DIA n°20M0018 - terrain/ maison - 1 impasse des Carignans - cadastré AN168
- ✓ DIA n°20M0019 - terrain/ maison - 1016 chemin de la Ville - cadastré AI323 AI325 AI326

- ✓ DIAn°20M0020 – terrain/maison – 1599 route de Mende –cadastré BA36 BA37 BA46
- ✓ DIA n°20M021 –terrain /maison – 145 avenue des Côteaux de Montferrand – cadastré AI87.

Le droit de préemption n'a pas été exercé.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, SOLIDARITE, AFFAIRES GENERALES, INTERCOMMUNALITE et ACTIVITE ECONOMIQUE

Face à la crise sanitaire du COVID-19, la loi d'urgence promulguée le 22 mars 2020 reporte la date limite d'adoption des budgets locaux au **31 juillet 2020**.

L'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 prévoit : « *l'information budgétaire des élus locaux : les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus. Ils pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.* »

2020/011 Vote du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2020

- † **Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE**
- † **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'appuie sur le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) et donne lieu à un vote. Le ROB est annexé à la présente.

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Vu le règlement intérieur du conseil municipal en date du 23 juin 2014 et notamment son article 21,

Il est proposé à l'assemblée :

- de prendre acte de la tenue du *Débat d'Orientation Budgétaire 2020* ;
- de prendre acte de l'existence du *Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire*.

2020/0012 Affectation du résultat du budget M14

- † **Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE**
- † **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.**

Le compte administratif 2019 du budget M14 se résume dans le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	EXCEDENT
Réalisé 2019	3 782 228,59	4 772 235,99		990 007,40
Résultat de Fonctionnement 2018		146 779,78		146 779,78
Résultat de Fonctionnement 2019				1 136 787,18
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	EXCEDENT
Réalisé 2019	3 838 317,80	4 256 414,13		418 096,33
Résultat d'investissement 2018		1 317 528,42		1 317 528,42
Restes à réaliser 2019	1 465 412,00	64 779,77		
Résultat d'investissement 2019				1 735 624,75
Résultat cumulé	9 085 958,39	10 557 738,09		

Il est proposé d'affecter le résultat du budget principal de la façon suivante :

- L'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte « 002 » (excédent reporté) pour un montant de 136 787,18 € ;
- L'excédent d'investissement en recettes d'investissement au compte « 001 » (solde d'exécution positif reporté) pour un montant de 1 735 624,75 € ;
- L'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement au compte « 1068 » (excédent de fonctionnement capitalisé) pour un montant de 1 000 000,00 €.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 24</i> <i>Pour : 20</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 4</i> VOTE A L'UNANIMITE</p>

2020/0013 Vote du budget (M14)

† Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE
† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Documents annexés à la note de synthèse.

Il est proposé d'adopter le budget primitif du budget principal M14 2020.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 24</i> <i>Pour : 20</i> <i>Contre : 4</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A LA MAJORITE</p>

2019/0014 Vote des taux d'imposition

† Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE
† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Aucune augmentation des taux n'étant envisagée, il est proposé de voter les taux suivants:

- ⇒ Taxe sur le foncier bâti : 24,64 %
- ⇒ Taxe sur le foncier non bâti : 106,09 %
- ⇒ Taxe d'habitation : 15,40 %

■ VOTE :

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE A L'UNANIMITE



Le Maire,

Jérôme LOPEZ.

